

Techniques de DLM pour traiter les pathologies veino lymphatiques

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Acquérir et perfectionner les techniques de drainage lymphatique manuel avec une mise à jour des différentes techniques existantes. Toutes les parties du corps et la tête seront travaillées en binôme.
- Réviser l'anatomie fonctionnelle et la physiologie adaptée au système circulaire et au milieu interstitiel.
- Savoir cerner et classer les différents types d'œdèmes rencontrés. Travail sur le concept du drainage global et symptomatique.
- Traiter plus efficacement toutes les autres pathologies rencontrées : jambes lourdes, œdèmes V, lymphatiques aiguës ou chroniques, pathologies rhumatologiques, euro végétatives, fibromyalgie, etc ...
- Savoir améliorer la prise en charge du patient. Auto soins afin d'optimiser vos séances dans la durée et dans la qualité du temps imparti.
- À la fin de la formation, le stagiaire sera en capacité de distinguer tous les types d'œdèmes rencontrés au cours de sa pratique et d'appliquer une stratégie adaptée et pertinente.

PUBLIC CONCERNÉ :

Masseurs-kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, médecins.

PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LA FORMATION :

Posséder le diplôme du public concerné.

MODALITÉS D'ACCÈS / D'INSCRIPTION À LA FORMATION :

À partir de notre site par l'envoi d'un dossier d'inscription validé après la réception du règlement et du contrat de formation signé.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Partie théorique suivie de la partie pratique.

TEMPS DE FORMATION :

3 jours - Total : 21 heures

FORMATRICES POUR KINÉ FORMATIONS :

- Maryvonne CHARDON, Kinésithérapeute
- Jenny SCHISCHKE, Kinésithérapeute

SARL KINÉ FORMATIONS

8 rue Baron Quinart
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Tél. : 01 42 22 63 50

www.kine-formations.com

Déclaration activité : 21 08 00367 08

Contenu de la formation

Jour 1

Matin :

9h00-9h45 : Accueil des participants. Questionnaire d'évaluation des connaissances et des acquis des formations pré-requises.

9h45-11h30 : Enseignement théorique :

- * Anatomie et physiologie du système lymphatique
- * Anatomie fonctionnelle
- * Théorie du concept de DLM
- * Travaux scientifiques et publications récentes en analyse pour la partie pratique.

11h30-12h30 : Différents bilans et rééducation en fonction :

- * de la pathologie
- * de la localisation

Après-midi :

14h00 : Enseignement pratique :

- * **14h00-15h00 :** Drainage global / démonstration faite par l'enseignant
- * **15h00-15h45 :** Initiation aux techniques spécifiques du DLM
- * **15h45-16h15 :** Drainage du tronc face antérieure
- * **16h15-17h00 :** Drainage du tronc face postérieure
- * **17h00-17h30 :** Début des explications pour les drainages des membres

Travail en binôme : chaque étudiant cherche sur son binôme à reproduire ce qu'il vient de visualiser.

Jour 2

Matin :

9h00-12h30 : Drainage des différentes parties du corps :

- * **9h00-10h00 :** Membre Supérieur : démonstration par le formateur des techniques spécifiques de drainage pour :
- * **10h00-10h30 :** Thorax antérieur
- * **10h30-11h00 :** Thorax postérieur
- * **11h00-11h30 :** Sein
- * **11h30-12h00 :** Épaule
- * **12h00-13h30 :** Main

Travail en binôme : chaque étudiant cherche sur son binôme à reproduire les différentes manœuvres de DLM en fonction des différentes parties du corps et adaptées aux différents bilans que l'on définit pour chaque pathologie.

Après-midi :

* Drainage Membre Inférieur : démonstration par le formateur des techniques spécifiques de drainage pour :

14h00-14h45 : Pubis

14h45-16h00 : Genou

16h00-17h30 : Pied

Travail en binôme : chaque étudiant cherche sur son binôme à reproduire les différentes manœuvres de DLM en fonction des différentes parties du corps et adaptées aux différents bilans que l'on définit pour chaque pathologie.

Jour 3

Matin :

* **9h00-9h45** : Drainage de la tête et du visage : Démonstration par le formateur des techniques spécifiques de drainage.

* **9h45-11h00** : Travail en binôme : chaque étudiant cherche sur son binôme à reproduire les différentes manœuvres de DLM en fonction des différentes parties du corps et adaptées aux différents bilans que l'on définit pour chaque pathologie.

* **11h00-12h00** : Enseignement de l'auto-drainage pour les patients.

Après-midi :

* **13h30-14h30** : Discussions et mise en situation des stagiaires sur différents cas cliniques, avec protocoles précis.

* **14h30-15h15** : Fiches techniques pour pathologies veino-lymphatiques classiques.

* **15h15-15h45** : Conseils à donner aux patients pour les différents types de contention.

* **15h45-16h00** : Nomenclature précise des ordonnances, cotations correctes.

* **16h00-16h45** : Démonstration d'un bandage multi couches sur le membre supérieur.

* **16h45-17h00** : Conclusion de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Méthode participative - interrogative** : les stagiaires échangent sur leurs pratiques professionnelles, à partir de cas cliniques et des résultats des grilles pré-formation.
- **Méthode expérientielle** : méthode pédagogique centrée sur l'apprenant qui consiste à lui apporter de nouvelles connaissances.
- **Méthode expositive** : les formatrices donnent leur cours théorique, lors de la partie Cognitive.
- **Méthode démonstrative** : les formatrices font une démonstration pratique sur un modèle anatomique, devant les participants lors des TP.
- **Méthode active** : les stagiaires reproduisent les techniques par binôme.

- Fourniture des supports de cours de la formation, version papier
- Vidéo-projecteur : diaporama de la formation
- Vidéos anatomiques
- Mise en pratique des techniques

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une évaluation pré et post formation sera demandée aux participants.
- Les formatrices résumeront chaque partie de leur cours et s'assureront que chaque participant a intégré son contenu.
- Les formatrices s'assureront que chaque participant exécute correctement les gestes thérapeutiques et les exécuteront avec lui, si nécessaire.
- En fin de formation, un temps de questions-réponses sera proposé afin d'éliminer des points non compris.

BIBLIOGRAPHIE :

Complément Bibliographie programme : Techniques de DLM pour traiter les pathologies veino lymphatiques - en date du 6 mai 2020

- Bilancini S, Lucchi M. Depletion » in the treatment of lymphedema of the lower extremities]. Phlebologie. 1987 Apr-Jun;40(2):537-40.
- Donahue PM, Crescenzi R, Scott AO, Braxton V, Desai A, Smith SA, Jordi J, Meszoely IM, Grau AM, Kauffmann RM, Sweeting RS, Spotanski K, Ridner SH, Donahue MJ. Bilateral Changes in Deep Tissue Environment After Manual Lymphatic Drainage in Patients with Breast Cancer Treatment-Related Lymphedema. Lymphat Res Biol. 2017 Mar;15(1):45-56. Cet article met en évidence l'efficacité du DLM - Jean-Claude Ferrandez, Serge Theys, Jean-Yves Bouchet. Recommandations pour une pratique basée sur les faits ; Kinésithérapie, la revue, Vol 11, N° 115-116 - juillet-août 2011 pp. 41-47
- Dos Santos Crisóstomo RS, Costa DS, De Luz Belo Martins C, Fernandes
- TI, Armada-da-Silva PA. Influence du DLM sur la qualité de vie liée à la santé et les symptômes d'insuffisance veineuse chronique : un essai contrôlé randomisé. Arch Phys Med Rehabil. 2015 Feb;96(2):283-91.
- Bakar Y, Coknaz H, Karlı Ü, Semsek Ö, Serin E, Pala O. Effect of manual lymph drainage on removal of blood lactate after submaximal exercise. J Phys Ther Sci. 2015 Nov;27(11):3387-91. doi: 10.1589/jpts.27.3387. Epub 2015 Nov 30.
- Pereira de Godoy JM, Braile DM, de Fátima Guerreiro Godoy M. Lymph drainage in patients with joint immobility due to chronic ulcerated lesions. Phlebology. 2008;23(1):32-4.
- HAS : Prise en charge masso-kinésithérapique d'un lymphœdème et d'une raideur de l'épaule après traitement d'un cancer du sein, 2012
- HAS : La compression médicale dans le traitement du lymphœdème, 2010

Législation :

- Arrêté du 9 janvier 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les masseurs-kinésithérapeutes sont autorisés à prescrire.
- Décret n° 2008-1135 du 3 novembre 2008 portant code de déontologie des masseurs-kinésithérapeutes. , 20081135 (2008).
- Décret n° 2009-955 du 29 juillet 2009 relatif au bilan kinésithérapique. , 2009-955 (2009).
- Décret n°96-879 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseurkinésithérapeute. , 96-879 (1996).
- Décret n°2000-577 du 27 juin 2000 modifiant le décret n° 96-879 du 8 octobre 1996 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute | Legifrance. [s. d.]. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005629569>
- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE CONFIANCE

Pour aller plus loin, [rendez-vous sur notre site](#)

